

INTÉGRATION À L'UNIVERSITÉ DES FORMATIONS PARAMÉDICALES ET DE MAÏEUTIQUE

Stéphane Le Boulter

Université de Saint-Etienne 11 janvier 2019

L'universitarisation au milieu des autres réformes

- **De quelles réformes parle-t-on?**

Expérimentations PACES et désormais refonte des premiers cycles, réforme du troisième cycle, réforme du deuxième cycle et des modalités de passage en 3^{ème} cycle, Universitarisation, pratique avancée recertification...

- **Traits communs**

- Concrétiser l'insertion dans le cadre LMD
- Fluidifier parcours et filières
- Assouplir les conditions d'accès et de recrutement
- Conforter la régulation, notamment au plan territorial

Bilan de la concertation préalable sur l'universitarisation

- **Calendrier : septembre 2017 – février 2018**
- **Bilan matériel**
 - Plus de 120 rendez-vous
 - Près de 70 organisations rencontrées, parfois à plusieurs reprises
 - De nombreuses participations à des congrès, colloques, séminaires
 - Plusieurs déplacements sur le terrain à l'initiative des universités, des régions, des ARS, des opérateurs de formation

Une volonté partagée de porter le changement

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Enseignement_superieur/96/4/MissionUniversitarisationRapportintemediarefevrier2018_912964.pdf

Bilan de la concertation (2)

- **Les finalités ne font plus guère débat**
 - La nécessité de revoir l'approche des métiers pour faire plus de place à la transversalité
 - La nécessité de développer de nouveaux champs de recherche et, pour ce faire, de recruter des enseignants chercheurs issus des filières paramédicales et de maïeutique
 - L'harmonisation des droits des étudiants
 - L'intérêt qui s'attache à une meilleure régulation territoriale

Bilan de la concertation (3)

- **L'importance de clarifier les cibles**
 - L'universitarisation ne se résume pas à la réingénierie
 - L'universitarisation ne signifie pas l'augmentation générale de la durée des études
 - L'universitarisation peut prendre la forme de l'intégration pleine et entière à l'Université mais elle emprunte aussi bien d'autres voies
 - L'universitarisation représente une transformation d'ensemble... mais avec des invariants ou des garde-fous : la présence territoriale des formations, leur caractère professionnalisant, l'ouverture sociale des études, le devenir des équipes pédagogiques actuelles...

Conduite de projet mise en place

- Le Comité de suivi installé en mars 2018
- Un responsable de projet
- Principaux sujets pris en charge
 - Les questions relatives à l'admission dans les formations et à l'insertion sur Parcoursup
 - L'inscription des étudiants à l'Université
 - La formation en pratique avancée
 - La qualification et le recrutement des enseignants-chercheurs
 - Les conventions Universités-régions-instituts
 - La conduite des projets d'intégration universitaire

L'admission en IFSI : les principaux traits de la réforme

- A partir du 22 janvier, les candidats à l'admission en IFSI formuleront leurs vœux d'orientation sur la plateforme de préinscription Parcoursup ; cela concerne l'ensemble des publics considérés en formation initiale
- L'admission se fera désormais sur dossier et sans entretien
- L'examen des dossiers des candidats se fera dans le cadre de regroupements territoriaux d'IFSI, établis autour des universités de conventionnement
- Il veillera à la diversité des profils de recrutement, caractéristique de cette filière de formation
- Des dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis seront mis en place
- Les candidats ayant suivi une préparation à l'entrée en IFSI en 2018-2019 pourront faire valoir cet élément de leur parcours

Inscription des étudiants à l'Université

- La décision des ministres (juillet 2018) : inscription rendue obligatoire à l'Université avec laquelle les instituts et écoles sont conventionnés (dès la rentrée 2018)
- Objectifs :
 - Étendre la pratique de l'inscription conjointe en institut/école et à l'Université tout au long des études
 - Faire bénéficier par là les étudiants des formations paramédicales de l'ensemble des droits afférents
 - dont le bénéfice des services financés par la CVEC
 - Simplifier par là une partie du dispositif conventionnel Université/Région/hôpitaux/instituts

Inscription des étudiants à l'Université (2)

Nouveau dispositif

- Inscription au sein des instituts de formation sous réserve de la fourniture de l'attestation CVEC lorsque celle-ci est due : le versement des droits d'inscription se fait auprès des instituts
- Transmission par l'institut de formation à l'Université de la liste des étudiants
- Confection par l'Université des cartes d'étudiant, avec l'ensemble des droits afférents
- L'Université reçoit sa quote-part de la CVEC en fonction du nombre d'étudiants inscrits

Les formations en pratique avancée

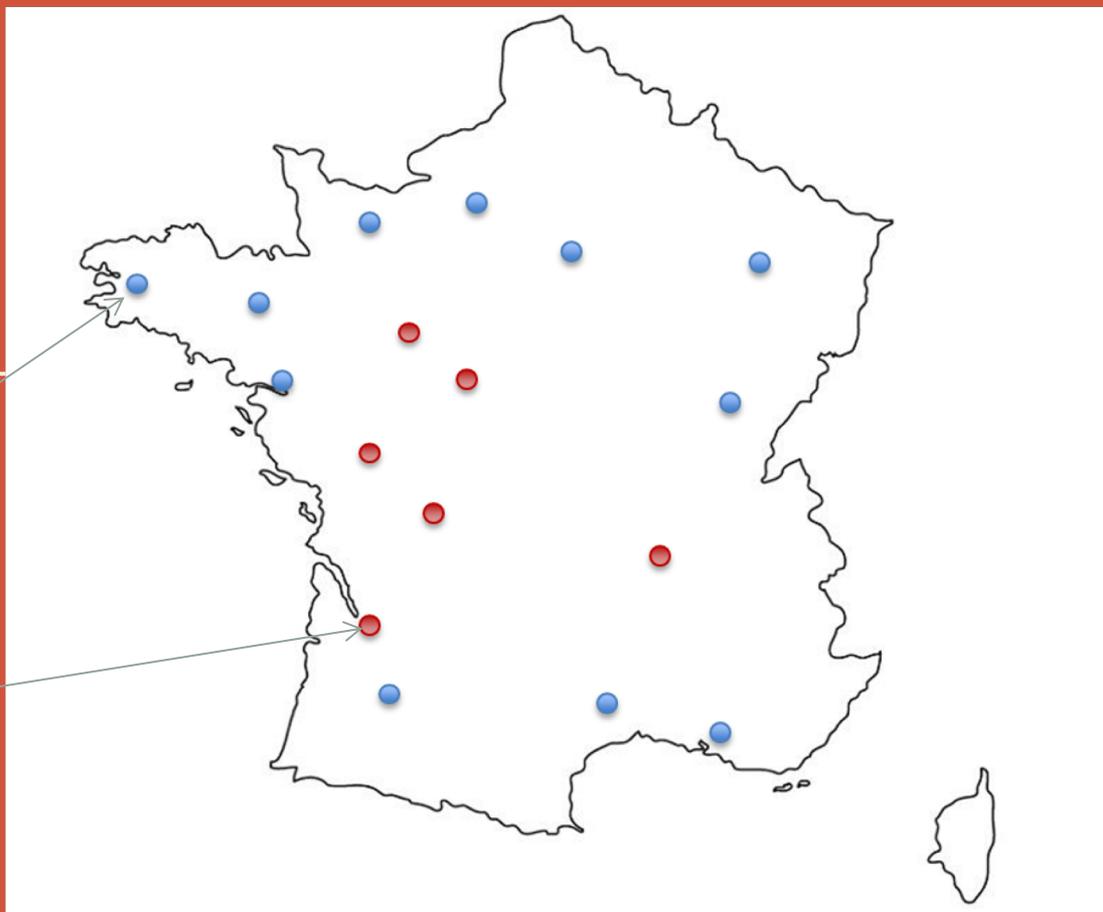
- Un dossier ancien
- Un support législatif dans la loi de 2016
- Une concertation fin 2017 – début 2018
- Des supports réglementaires à l'été 2018
- Des formations ouvertes dans les universités en cette rentrée 2018
 - Forte appétence des universités
 - Une procédure nouvelle : portage du projet de formation par l'Université et accréditation par les deux ministères
- Des extensions sont d'ores et déjà prévues

La mise en place des formations en pratique avancée

Recensement fait à la rentrée 2018. Désormais obsolète...

2018

2019
(recensement provisoire)



Qualification et recrutement des enseignants chercheurs

Finalités

- Il est pertinent de développer des travaux de recherche et de déployer de nouveaux champs de recherche en mobilisant les compétences et l'expertise des professionnels paramédicaux et de maïeutique
- Jusqu'à présent, le recrutement d'enseignants-chercheurs issus de ces filières s'est fait en passant par des voies de qualification « opportunistes »
- Il ne s'agit pas de tarir ces possibilités mais d'ajouter de nouvelles voies de qualification en sciences infirmières, sciences de la réadaptation/rééducation et maïeutique

Qualification et recrutement des enseignants chercheurs (2)

Recrutement et financement

- Les enseignants-chercheurs seront recrutés par les universités dans les conditions habituelles de recrutement d'EC non-hospitalo-universitaires ;
- Ce qui motivera les universités et les Présidents d'universités pour procéder à ces recrutements, c'est le projet de formation et de recherche que l'EC est susceptible de porter au sein de l'université et avec ses partenaires ;
- La seule particularité de ces postes, mais c'est une opportunité, est qu'en face de la masse salariale considérée, il y a la participation de la région au financement du volet formation ;

Qualification et recrutement des enseignants chercheurs (3)

Travaux à conduire

La constitution de nouvelles sections CNU suppose de modifier plusieurs décrets et arrêtés : modificatifs

- au décret n°84-431 (statut EC),
 - au décret n°87-31 (CNU),
 - de l'arrêté du 29/06/92 (liste des sections du CNU Santé)
 - de l'arrêté du 28/09/87 (fonctionnement CNU santé)
- Il s'agit de viser la campagne d'emplois des universités de 2020 et pour cela de disposer des textes révisés au début du printemps 2019, ce qui permet d'avoir des sections en état de fonctionner à la rentrée 2019.

Partenariat Régions-Universités

Situation actuelle

- Les universités sont amenées à démultiplier et à amplifier leur contribution à la formation des étudiants paramédicaux
 - Multiplication du nombre de filières concernées,
 - Avec parfois des effectifs modestes et des opérateurs nombreux,
- D'où une croissance importante du domaine conventionnel et une démultiplication des coûts de coordination pour les universités
- D'où aussi des difficultés de lisibilité du côté des régions sur les interventions des universités

Partenariat Régions-Universités (2)

Pistes de travail

- Un effort de recensement et de nomenclature sur les interventions des universités
- Un effort d'évaluation quant au prix des interventions des universités
- La rénovation et la consolidation du domaine conventionnel
- La révision des circuits financiers

Travaux de concertation en cours entre Régions de France et la Conférence des Présidents d'Université

Accompagnement des projets d'intégration universitaire

Etat des lieux

- Une impulsion forte en matière d'« universitarisation » donnée par les pouvoirs publics à travers quelques décisions-clés
- Un consensus qui s'est fait jour sur les finalités de l'intégration universitaire
- Une dynamique d'acteurs puissante et diversifiée sur le terrain : l'intégration universitaire est multiforme mais elle progresse à l'initiative des acteurs (Universités, Régions, porteurs de projets locaux)
- Nous sommes en mesure de décrire les expériences intéressantes, les « bonnes pratiques » et de baliser par là des parcours d'intégration réussis.

Typologie de l'intégration universitaire (1)

Il y a cinq formes principales d'intégration universitaire, non exclusives

- **L'intégration des cursus :**

- ❖ Articulation avec les diplômes universitaires et rapprochement entre diplômes paramédicaux
- ❖ L'Université fabrique de la reconnaissance et de la transversalité ; elle facilite les parcours et contribue à rendre moins étanches les silos...

- **L'intégration par les outils**

Déploiement d'outils numériques ou de simulation

- ❖ Communs avec l'Université et sous la houlette de celle-ci, généralement avec une participation active de la Région, voire à l'initiative de celle-ci
- ❖ Homogènes et pouvant être mutualisés entre cursus paramédicaux

Typologie de l'intégration universitaire (2)

▪ L'intégration immobilière

- ❖Facilite la mutualisation des enseignements
- ❖Permet d'accéder aux fonctions supports de l'Université

▪ L'intégration fonctionnelle

- ❖Elle a pour objet principal la coopération entre les acteurs paramédicaux sous l'égide de l'Université sans toucher aux formes juridiques
- ❖Elle prend notamment la forme de « départements universitaires »

▪ L'intégration organique

- ❖Elle accomplit le projet d'intégration
- ❖Elle comprend l'ensemble des objectifs des autres formes d'intégration
- ❖Elle est diversifiée quant aux formes juridiques

Je vous remercie de votre attention.

stephane.le-bouler@recherche.gouv.fr